

**PREFET
DE LA LOIRE**

Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° DP 042 260 25 R 8006

date de dépôt : 27 mars 2025
demandeur : BARRET Christophe
pour : Pergola bioclimatique
Adresse du terrain : 391 route de boen 42260
Saint-Martin-la-Sauveté

ARRÊTÉ

**De non-opposition à une déclaration préalable
Au nom de la commune de Saint Martin la Sauveté**

Le Maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2005 et par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, et notamment la zone constructible

Vu la déclaration préalable - déposée le 27 mars 2025 par M. BARRET Christophe
Vu l'objet de la demande :

- Pour installation pergola bioclimatique
- Sur un terrain situé 391 route de Boën à Saint-Martin-la-Sauveté (42260) ;

Vu l'instruction du dossier par les services de la DDT Saint Etienne

Vu la date d'affichage en mairie en date du 27 mars 2025 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A ST MARTIN LA SAUVETE, Le 26 avril 2025

Le Maire,

Marius DAVAT
Maire de Saint-Martin-la-Sauveté
42260